

Engagement jeunesse Montérégie Est

Plan d'action 2009-2011

- CONSTAT :** Un plan d'action qui découle d'un portrait de la continuité des services en Montérégie Est et d'une analyse des besoins des intervenants jeunesse permet de formuler le constat suivant : *les interventions du milieu sont complémentaires mais les acteurs sont confrontés à certains obstacles afin d'accompagner efficacement les jeunes dans leurs parcours d'insertion vers une autonomie personnelle, sociale et professionnelle.*
- FONDEMENT :** Un plan d'action qui s'appuie sur un fondement selon lequel *les principaux obstacles dans l'accompagnement des jeunes à travers les différents services sont les lacunes liées à la continuité de services entre les différents réseaux.*
- FINALITÉ :** La réalisation d'un plan d'action qui *contribue à sensibiliser, à informer et à outiller les acteurs jeunesse quant à l'importance d'établir des continuums de services intersectoriels afin de mieux accompagner les jeunes en parcours d'insertion vers une autonomie personnelle, sociale et professionnelle.*
- ACTION PRIORITAIRE :** *Favoriser l'émergence de continuums de services inter-réseaux pour les jeunes en parcours d'insertion vers une autonomie personnelle, sociale et professionnelle.*
- POUR L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF**



COMPOSITION ET MANDAT DES STRUCTURES DE L'ENGAGEMENT JEUNESSE EN MONTÉRÉGIE EST

Comité directeur régional

Ce comité est composé des organisations suivantes :

- L'Agence de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie (ASSSM) ;
- Les carrefours jeunesse emploi de la Montérégie Est (CJE) ;
- Les centres locaux d'emploi de la Montérégie Est (CLE) ;
- Les commissions scolaires anglophones de la Montérégie Est (CSA) ;
- Les commissions scolaires francophones de la Montérégie Est (CSF) ;
- La Conférence régionale des élus de la Montérégie Est (CRÉ) ;
- Les centres de la santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CSSS) ;
- Emploi-Québec Montérégie ;
- Le Forum jeunesse Montérégie Est (FJME) ;
- Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - direction régionale Montérégie (MAMROT) ;
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - direction régionale Montérégie (MELS) ;
- Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles - direction régionale Montérégie (MICC) ;
- Les organismes communautaires de la Montérégie Est.

Mandat :

- Superviser l'agent de liaison dans la réalisation de son mandat ;
- Faciliter la collaboration de l'agente de liaison avec les structures régionales sous la responsabilité des membres du comité ;
- Mobiliser les membres de leurs organisations pour l'adaptation et la continuité des services aux jeunes ;
- Déterminer, en collaboration avec l'agente de liaison, les priorités régionales et soutenir l'expérimentation de la continuité de services aux jeunes et en assurer le suivi ;
- Déceler les problématiques d'adaptation et de continuité de services qui ne peuvent être résolues sur le plan local et régional et en faire état au comité national de coordination ;
- Supporter l'agent de liaison dans l'identification et la prestation de formation aux membres des comités locaux et au personnel de leurs organisations respectives ;
- Faire l'évaluation du travail de l'agent de liaison en collaboration avec le SAJ ;
- Faire le lien, lorsque c'est possible, avec les autres structures de concertation ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action régional.



Comité interministériel régional

Ce comité est composé des personnes suivantes :

- La directrice de la direction régionale d'Emploi-Québec ;
- le directeur de la direction régionale du MELS ;
- le directeur de la direction régionale du MICC ;
- le directeur de la direction régionale du Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie ;
- les directeurs des directions régionales de la Métropole et de la Montérégie du MAMROT ;
- le directeur de la CRÉ Montérégie-Est ;
- le directeur de la CRÉ de Longueuil ;
- le directeur de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-St-Laurent ;
- les agentes de liaison des trois territoires de CRÉ.

Mandat :

- Assurer le suivi des stratégies gouvernementales touchant les jeunes ;
- Soutenir l'expérimentation de la continuité de services aux jeunes ;
- Assurer la mobilisation des acteurs régionaux.



FINALITÉ : La réalisation d'un plan d'action qui *contribue à sensibiliser, informer et outiller les acteurs jeunesse quant à l'importance d'établir des continuums de services intersectoriels afin de mieux accompagner les jeunes en parcours d'insertion vers une autonomie personnelle, sociale et professionnelle.*

ACTION PRIORITAIRE POUR L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF : *Favoriser l'émergence de continuums de services inter-réseaux pour les jeunes en parcours d'insertion vers une autonomie personnelle, sociale et professionnelle.*

Volet 1 Développer une expertise des continuums de services intersectoriels	Volet 2 Informer et sensibiliser les acteurs de l'impact de l'absence de continuums de services	Volet 3 Outiller les acteurs jeunesse afin de favoriser l'émergence de continuums de services intersectoriels	Volet 4 Supporter l'émergence et la consolidation de pratiques gagnantes
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
Connaître les besoins des jeunes du territoire.	Promouvoir la philosophie de l'Engagement jeunesse auprès des acteurs jeunesse.	Développer des outils pour favoriser la référence et l'accompagnement entre les différents réseaux.	Soutenir la consolidation du travail de milieu et du travail de rue dans la région de la Montérégie Est.
Répertorier et connaître les services offerts aux jeunes.	Diffuser les répertoires de services et les programmes offerts aux jeunes.	Améliorer l'efficacité des partenariats intersectoriels.	Supporter l'émergence de pratiques visant à intervenir en continuité auprès des jeunes avec des troubles d'apprentissage.
Répertorier et évaluer les mécanismes d'accès, les pratiques d'échange d'information et de références intersectorielles.	Diffuser les répertoires de mécanismes d'accès, d'échange d'information et de références intersectorielles sur le territoire.		Identifier toute autre pratique gagnante intervenant dans un esprit de continuité auprès de jeunes en difficulté.
Étudier les modalités de financement des organismes et leur impact sur la continuité des services offerts aux jeunes.	Promouvoir l'accompagnement comme approche d'intervention auprès des jeunes.		
Dresser un portrait de la continuité des services en Montérégie Est.	Informer les acteurs des failles quant à la continuité des services intersectoriels sur le territoire.		



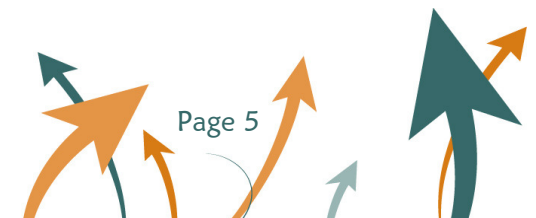
Volet 1
Développer une expertise des continuums de services intersectoriels

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- | |
|---|
| Connaître les besoins des jeunes du territoire. |
| Répertorier et connaître les services offerts aux jeunes. |
| Répertorier et évaluer les mécanismes d'accès, pratiques d'échange d'informations et de références intersectorielles. |
| Étudier les modalités de financement des organismes et leur impact sur la continuité des services offerts aux jeunes. |
| Dresser un portrait de la continuité des services en Montérégie Est. |

Moyens d'action pour le volet 1

- | |
|--|
| 1. Recueillir de l'information. |
| 2. Participer à des rencontres, colloques, tables de concertation et comités des différents réseaux ciblés. |
| 3. Échanger et partager de l'information sur les besoins des jeunes. |
| 4. Rédiger des documents synthèse. |
| 5. Faire des recommandations pour l'amélioration de la continuité des services aux comités interministériels régional et national. |



Volet 2
Informer et sensibiliser les acteurs de l'impact de l'absence de continuums de services

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- | |
|--|
| Promouvoir la philosophie de l'Engagement jeunesse auprès des acteurs jeunesse. |
| Diffuser les répertoires de services et programmes offerts aux jeunes. |
| Diffuser les répertoires de mécanismes d'accès, d'échange d'informations et de références intersectorielles sur le territoire. |
| Promouvoir l'accompagnement comme approche d'intervention auprès des jeunes. |
| Informers les acteurs des failles quant à la continuité des services intersectoriels sur le territoire. |

Moyens d'action pour le volet 2

- | |
|---|
| 1. Développer un bulletin de liaison Engagement jeunesse Montérégie Est (EJME). |
| 2. Offrir des sessions d'information aux acteurs jeunesse. |
| 3. Organiser un/des colloque(s) portant sur les objectifs de l'Engagement jeunesse. |
| 4. Diffuser les rapports et répertoires produits. |



Volet 3 Outiller les acteurs jeunesse afin de favoriser l'émergence de continums de services intersectoriels

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Développer des outils pour favoriser la référence et l'accompagnement entre les différents réseaux.

Améliorer l'efficacité des partenariats intersectoriels.

Moyens d'action pour le volet 3

1. Se doter d'un lexique commun des termes liés à la continuité des services.
2. Développer un outil répertoriant les programmes et services.
3. Développer des outils de sensibilisation à l'accompagnement.
4. Tenir des rencontres du CDR EJME régulièrement.
5. Initier des rencontres d'intervenants par réseaux ou entre les réseaux (SARCA, PSI, OC et autres).
6. Susciter une plus grande concertation intersectorielle pour les jeunes adultes en parcours d'insertion vers une autonomie personnelle, sociale et professionnelle (16-24 ou plus).
7. Supporter les comités locaux et régionaux travaillant sur la continuité des services.
8. Faire les liens entre les nouveaux programmes, mesures et services régionaux des divers ministères ou organismes afin d'améliorer leur mise en œuvre.
9. Établir une collaboration avec le comité régional de l'entente MELS-MSSS.
10. Sensibiliser le milieu scolaire afin que l'on puisse unir les forces du milieu pour favoriser la persévérance scolaire et offrir un accompagnement adéquat aux jeunes décrocheurs.
11. Travailler de concert avec le MELS pour favoriser le déploiement du SARCA dans un esprit de continuité de services.
12. Collaborer avec le MELS et l'OPHQ dans le but de tisser des liens pour la TÉVA sur le territoire de la Montérégie Est.
13. Collaborer avec le milieu de la santé pour l'implantation et l'offre de formation du PSII aux acteurs jeunesse du territoire.
14. Sensibiliser les intervenants utilisant les Plan de services individualisés et intersectoriels (PSII) à inclure le réseau de l'emploi et de l'immigration lorsque pertinent.
15. Favoriser le développement de mécanismes pour améliorer les liens entre le réseau de la santé et services sociaux et le réseau de l'emploi.
16. Favoriser le développement des mécanismes pour améliorer les liens entre le réseau de la santé et services sociaux et le réseau de l'immigration.



Volet 4
Supporter l'émergence et la consolidation de pratiques gagnantes

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Supporter la consolidation du travail de proximité dans la région de la Montérégie Est.

Supporter l'émergence de pratiques visant à intervenir en continuité auprès des jeunes avec des troubles d'apprentissage.

Identifier toutes autres pratiques gagnantes intervenant dans un esprit de continuité auprès de jeunes en difficulté.

Moyens d'action pour le volet 4

1. Consulter les acteurs locaux et régionaux sur les pratiques gagnantes à consolider ou à développer.

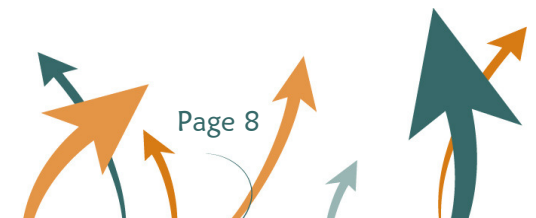
2. Analyser les besoins locaux et régionaux en ce qui a trait à la pratique ciblée.

3. Effectuer un portrait de la pratique en Montérégie Est.

4. Développer une stratégie de déploiement de la pratique en Montérégie Est.

5. Supporter la consolidation le financement pour assurer la présence de cette pratique gagnante en Montérégie Est.

6. Mobiliser les acteurs et partenaires autour de la pratique.



LEXIQUE

Accueil : Manière de se comporter avec une personne lorsqu'elle est reçue. Constitue le premier contact entre la personne et le service qu'elle vient chercher. Inclus tout ce qui a trait à la réception de la personne.

Accompagnement : À partir de la définition approuvée par le Comité de gestion d'Emploi-Québec le 28 janvier 2005¹, celle-ci étant formulée en tenant compte d'une revue de littérature pertinente et exhaustive², retenons celle-ci pour l'accompagnement des personnes éloignées ou exclues du marché du travail :

L'accompagnement en matière de développement de l'employabilité et d'emploi est une relation d'assistance et de soutien dans le cadre d'une approche centrée sur la personne où l'intervenant unit ses efforts à ceux de l'individu et, s'il y a lieu, des partenaires d'intervention en vue de la réussite du Parcours.

Par ailleurs, les organismes communautaires en développement de l'employabilité font valoir la définition qui leur est propre :

L'accompagnement est un mode d'intervention qui s'inscrit dans une approche intégrée où les besoins des personnes accueillies sont considérés dans leur globalité. Dans cette perspective, l'accompagnement effectué par les organismes s'adressant aux personnes éloignées du marché du travail s'attache aux difficultés personnelles et sociales³ faisant obstacle à leur insertion socioprofessionnelle.

Cette définition est complémentaire à celle d'Emploi-Québec, lorsqu'elle transige avec ces organismes dans le cadre de la prestation de services (Sous-groupe du groupe de travail de la Loi 150 sur l'accompagnement, Document d'orientation sur l'accompagnement des personnes éloignées ou exclues du marché du travail, en cours. Disponible en ligne : http://www.cocdmo.qc.ca/dossiers_en_cours.htm).

¹ Emploi-Québec, Mémoire au Comité de gestion du 28 janvier 2005 dont l'objet était une proposition d'orientations pour l'accompagnement comme fonction de l'Approche d'intervention et étape du Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi en vue de favoriser la réussite des activités du plan d'intervention.

² BLAIS, Lucie, pour le Comité interministériel d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Revue de littérature étrangère, L'accompagnement en contexte de formation continue, Le nécessaire investissement dans la motivation individuelle, Document de travail, mai 2004, 51 p.

³ Pour un renforcement du partenariat au service des personnes éloignées ou exclues du marché du travail, Rapport synthèse du comité de travail initié par le Chantier de l'économie sociale, en collaboration avec la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, septembre 2005.



Continuité de services : La continuité s'établit à différents niveaux, soit avec un même intervenant, une même équipe ou une même organisation. Elle implique le passage sans rupture entre les différents niveaux de services et entre les différentes organisations. Ainsi, toutes les organisations ont une responsabilité à la fois propre et partagée pour favoriser la continuité. La continuité englobe l'idée d'une relation à long terme. Elle est basée sur une relation de confiance qui permet d'intégrer la gestion des problématiques complexes avec l'environnement général de la personne (MSSS, Projet clinique : Cadre de référence pour les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, 2004).

Référence : Fonction qui consiste à orienter une personne vers un point d'accès où elle pourra obtenir le service qu'elle désire.

Service : Ce que l'on fait pour être utile à une personne, pour l'aider, pour lui procurer un avantage, pour répondre à un besoin qu'elle manifeste. Le terme *service* sera donc utilisé pour regrouper les termes programmes, mesures et autres services.

